

Région de Bruxelles-Capitale
COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE
Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

ANALYSE

DES COMPTES D'EXPLOITATION

DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE

EXERCICE 2007

INTRODUCTION

L'emploi protégé s'adresse directement aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles sont aptes à mener une vie professionnelle, mais ne peuvent l'exercer provisoirement ou définitivement dans des conditions habituelles de travail.

Les entreprises de travail adapté constituent aujourd'hui de véritables entités économiques dont la viabilité n'est pas chose évidente.

La qualité de leur organisation ainsi que celle de leur gestion s'avèrent particulièrement essentielles.

Le succès ou l'échec du fonctionnement d'une entreprise de travail adapté réside dans la recherche constante d'activités compétitives et rentables, dans l'organisation de la production, dans la motivation des travailleurs et dans le choix judicieux de leur encadrement.

Les éléments d'appréciation générale contenus dans la présente analyse sont de nature à éclairer le lecteur sur les aspects sociaux et économiques de la mise au travail des personnes handicapées dans les entreprises de travail adapté relevant de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Parmi leurs obligations à l'égard de l'Administration, les entreprises de travail adapté sont tenues de lui faire parvenir chaque année, les comptes relatifs à l'exercice écoulé.

La présente analyse porte sur l'examen des comptes d'exploitation et des bilans tels que les entreprises de travail adapté les ont communiqués à l'Administration. Cette dernière ne peut être tenue responsable des erreurs éventuelles.

En outre, l'analyse globale recouvre une grande diversité entre entreprises de travail adapté.

Les interventions accordées par l'Administration aux entreprises de travail adapté sont :

- les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ;
- les subventions à l'investissement.

Les subventions d'investissement ne sont pas visées par la présente analyse car elles n'influencent pas le compte d'exploitation. Ces subventions se retrouvent dans un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise.

Pour information, les subventions à l'investissement accordées par l'Administration ¹ ont été les suivantes :

Subventions à l'investissement

	Construction de bâtiment	Transformation de bâtiment	Equipement	TOTAL des subventions
Exercice 2006	60.683,88	25.680,64	216.366,17	302.730,69
Exercice 2007	0,00	22.461,29	211.083,28	233.544,57

Les montants de subventions à l'investissement sont faibles par rapport aux investissements réalisés annuellement par les entreprises de travail adapté.

Afin de mesurer rapidement les montants investit par les entreprises de travail adapté, l'Administration a analysé les tableaux d'amortissement (mais uniquement pour l'année 2007). Voici les résultats pour l'ensemble des entreprises de travail adapté.

Investissements réalisés en 2007 par les entreprises de travail adapté

(montants exprimés hors TVA et sur base des données communiquées par les entreprises)

Mobilier et matériel de bureau	43.177,73
Matériel informatique	72.785,05
Matériel roulant	107.204,29
Installation	282.535,54
Machine et matériel	809.078,03
Terrain	0,00
Immeuble	206.260,72
Travaux d'aménagement	239.082,42
TOTAL	1.760.123,78

¹ Sur base de l'Arrêté du Membre du Collège en réponse aux demandes de subventions introduites annuellement par les ETA. Ces subventions sont liquidées en fonction de la production des factures et preuves de paiement ; la liquidation totale peut donc s'avérer légèrement inférieure au total pris dans l'Arrêté. En outre, les liquidations peuvent s'étendre sur plusieurs exercices.

1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE

Les activités des entreprises de travail adapté sont assez variées :

- **manutention** diverse, montage et remplissage de displays
- **conditionnement** manuel et automatique (emballage de produits alimentaires inclus) : emballages (sous film, blister, sleever, skinpack, rétractable), mise sous enveloppes, fabrication coques blister, façonnage papier-carton, fabrication de boîtes en carton ondulé sur mesure
- création et entretien de **parcs et jardins**, jardinerie, élevage avec ferme d'animation
- **textile** : tri et re-conditionnement, confection, coupe, broderie
- **reliure** artisanale et cartonnage ; **brochage** industriel ; impression offset - scannage
- **montages électriques et électroniques** ; soudure haute fréquence
- **mailing (adressage), services bureau et informatique** : création et mise à jour de base de données, encodages, analyses de données, traitement de bons de ristourne publicitaire, ...
- **gestion de stocks** et de commandes ; routage
- **divers** : restauration, épicerie, location de salles, distribution « toutes boîtes », cannage et rempaillage de chaises, enregistrement de cassettes.

La nécessité de procurer à chaque travailleur une tâche adaptée à ses capacités impose aux entreprises de travail adapté de réaliser des études de marché, de planifier les activités, de reconverter les secteurs déficients, de définir une politique d'investissements, d'établir une gestion comptable qui permette une analyse permanente de la situation de l'entreprise de travail adapté.

Il nous apparaît important d'insister ici sur une notion qui nous semble primordiale. Les techniques industrielles de plus en plus poussées utilisées dans les usines créent une embauche de plus en plus élitiste ; de même les travaux confiés aux sous-traitants, dont les entreprises de travail adapté font partie, sont de plus en plus techniques et demandent de plus en plus de savoir-faire.

Une des difficultés est donc de se maintenir dans les bons créneaux commerciaux et de s'adapter en permanence aux exigences des marchés.

Sans cet effort constant, le risque, pour les entreprises de travail adapté, de s'isoler du contexte économique général est grand.

Dans cet ordre d'idées, la formation en entreprise de travail adapté doit être renforcée.

2. TYPE DE POPULATION

Les entreprises de travail adapté doivent réserver leurs emplois par priorité aux personnes handicapées admises au bénéfice des dispositifs régionaux ou communautaires d'intégration et pour lesquelles une mise au travail provisoire ou définitive en entreprise de travail adapté est indiquée.

2.1. Les capacités professionnelles

En vertu de l'Arrêté du Collège du 24 février 2000 (tel que modifié) fixant les conditions d'octroi d'une intervention dans la rémunération et les cotisations de sécurité sociale des travailleurs handicapés, le montant de cette intervention varie en fonction de la rémunération et des capacités professionnelles de chaque travailleur handicapé.

La capacité professionnelle du travailleur handicapé est déterminée sur la base d'une grille d'évaluation complétée par l'Administration en concertation avec l'entreprise.

Les capacités professionnelles sont hiérarchisées en 6 catégories allant de *A* à *F*. La catégorie *A* correspond à la plus grande capacité professionnelle et la catégorie *F* correspond à la plus faible capacité professionnelle. Plus les capacités professionnelles sont limitées, plus la subvention dans le salaire sera importante.

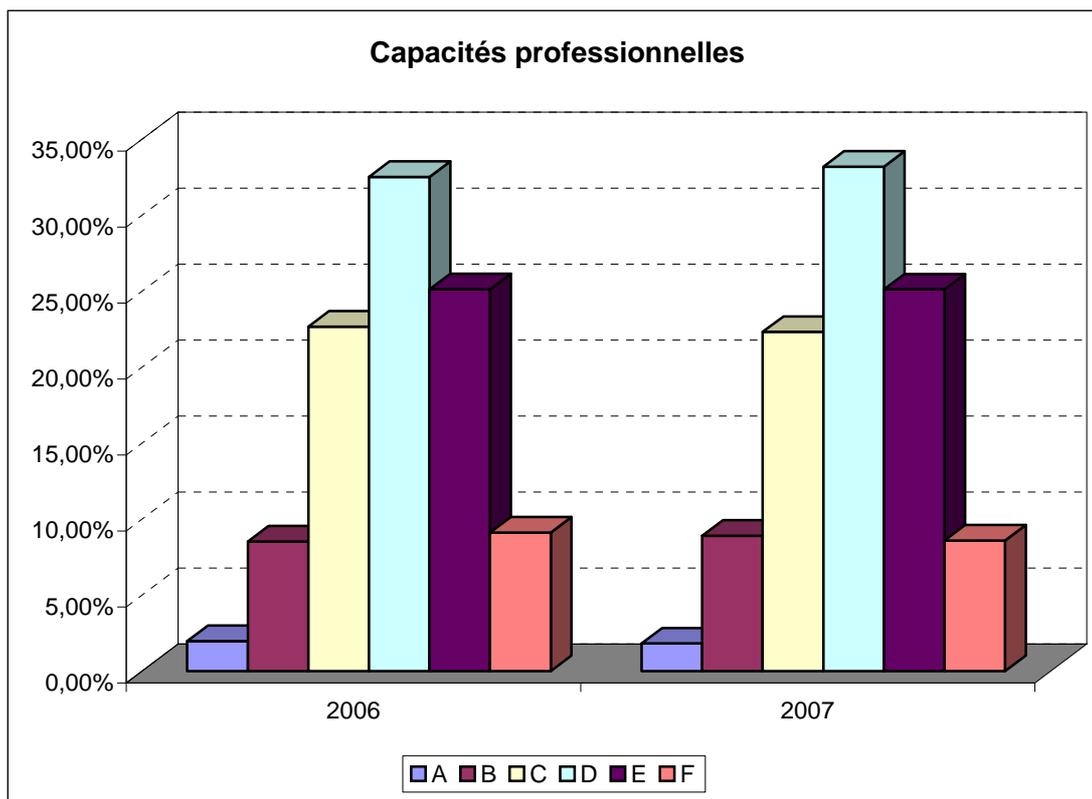
Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités

Capacités	ANNEES	
	2006	2007
A	30	28
B	129	137
C	343	343
D	492	510
E	380	386
F	138	132
TOTAL	1512	1536

Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages

Capacités	ANNEES	
	2006	2007
A	1,98%	1,82%
B	8,53%	8,92%
C	22,69%	22,33%
D	32,54%	33,20%
E	25,13%	25,13%
F	9,13%	8,59%
TOTAL	100,00%	100,00%

Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages

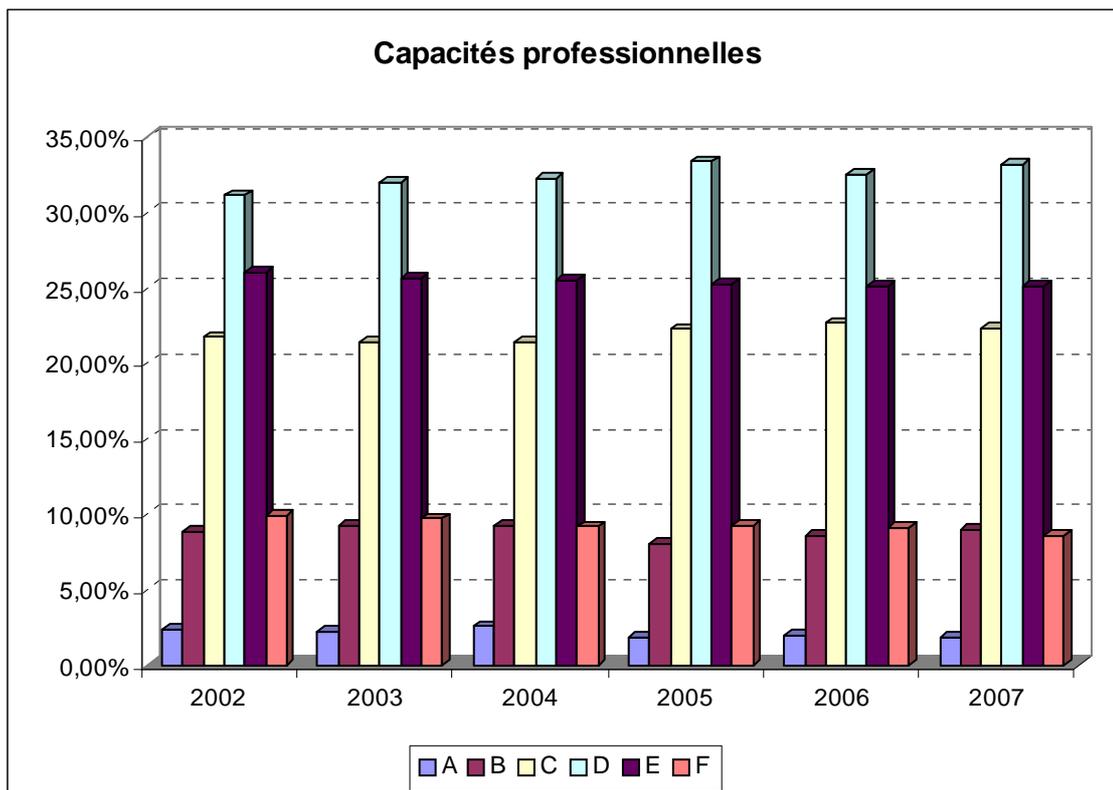


Remarque : les données sur une période plus longue (de 2002 à 2007) ne permettent pas de déceler une diminution significative du taux d'occupation des travailleurs de catégorie E et F. Ainsi de 2002 à 2007, le taux d'occupation des travailleurs de capacité E et F passe de 35,88% à 33,72%.

Les deux tableaux et le graphique ci-dessous illustrent ce commentaire.

Capacités	ANNEES					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
A	35	32	38	27	30	28
B	131	136	137	118	129	137
C	321	316	318	326	343	343
D	460	473	480	489	492	510
E	384	379	379	370	380	386
F	146	143	136	135	138	132
TOTAL	1477	1479	1488	1465	1512	1536

Capacités	ANNEES					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
A	2,37%	2,16%	2,55%	1,84%	1,98%	1,82%
B	8,87%	9,20%	9,21%	8,05%	8,53%	8,92%
C	21,73%	21,37%	21,37%	22,25%	22,69%	22,33%
D	31,14%	31,98%	32,26%	33,38%	32,54%	33,20%
E	26,00%	25,63%	25,47%	25,26%	25,13%	25,13%
F	9,88%	9,67%	9,14%	9,22%	9,13%	8,59%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



A noter que le taux d'occupation de travailleurs de capacités E et F est très différent d'une entreprise à l'autre : le taux varie de 16 à 60% (comme l'illustre le tableau ci-contre).

2007 capacités E + F % par entreprise
16,34
19,40
30,77
32,18
32,35
33,02
39,79
40,00
42,09
47,90
52,94
53,57
60,44

2.2. Les fonctions et barèmes

Pour pouvoir bénéficier des interventions du Service bruxellois dans les salaires et les cotisations de sécurité sociale, l'entreprise de travail adapté doit d'abord inscrire l'ensemble de ses travailleurs à l'O.N.S.S. et payer régulièrement ses cotisations ; elle doit ensuite leur payer une rémunération au moins égale au salaire horaire minimum établi suivant la fonction et l'âge du travailleur handicapé tel que fixé par convention collective de travail.

Il existe 37 titres de fonctions et 12 codes barèmes différents. Ces codes barèmes ont été regroupés par 5 groupes dans les tableaux : codes barèmes 13 à 20, 21, 22, 23 et 24.

2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes

Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2006)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	14	8	5	2	1	30
B	33	18	33	22	23	129
C	8	22	61	91	161	343
D	1	8	43	73	367	492
E	0	0	7	23	350	380
F	1	1	2	5	129	138
Total	57	57	151	216	1031	1512

Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2007)

Capacités	Barèmes					Total
	Barèmes 13 à 20	Barème 21 (1)	Barème 22 (2)	Barème 23 (3)	Barème 24 (4)	
A	12	9	5	1	1	28
B	35	27	30	21	24	137
C	14	18	62	94	155	343
D	3	9	47	73	378	510
E	0	0	7	25	354	386
F	1	1	1	4	125	132
Total	65	64	152	218	1037	1536

Fonctions

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
- (2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
- (3) ouvrier non qualifié niveau 2
- (4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

2.2.2. Les codes barèmes

Tableau 5. Les codes barèmes : les unités

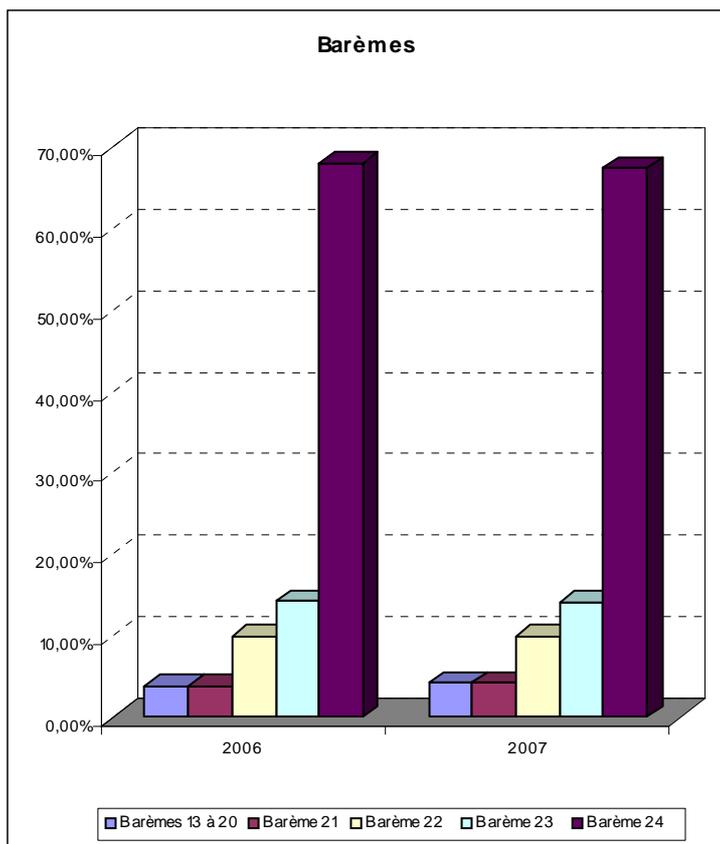
	2006	2007
Barèmes 13 à 20	57	65
(1) Barème 21	57	64
(2) Barème 22	151	152
(3) Barème 23	216	218
(4) Barème 24	1031	1037
TOTAL	1512	1536

Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages

	2006	2007
Barèmes 13 à 20	3,77%	4,23%
(1) Barème 21	3,77%	4,17%
(2) Barème 22	9,99%	9,90%
(3) Barème 23	14,29%	14,19%
(4) Barème 24	68,19%	67,51%
Total	100,00%	100,00%

- (1) ouvrier semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
et personnel technique d'exécution semi-qualifié (+ accompagnement éventuel)
(2) ouvrier non qualifié niveau 1 et personnel technique d'exécution non qualifié
(3) ouvrier non qualifié niveau 2
(4) ouvrier non qualifié niveau 3 et niveau 4

Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages



3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES

3.1. Les RECETTES comprennent :

- la valeur ajoutée ;
- les subventions ;
- les autres recettes d'exploitation.

La valeur ajoutée

Elle correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit *les frais directs* (compte tenu, éventuellement, de la variation des stocks de produits finis).

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires désigne le total des ventes de biens et de services facturés par une entreprise sur un exercice comptable. Il est exprimé en unités monétaires et compté sur une année. Il se calcule hors taxe, et en particulier hors TVA, et déduction faite des rabais, remises et ristournes accordés. Concrètement, le chiffre d'affaires d'une entreprise sur un exercice donné s'obtient en faisant la somme de l'ensemble des factures et avoirs hors taxes émis au cours de cet exercice.

Les frais directs

Les frais directs comprennent toutes les dépenses des matières premières et des matières consommables utilisées au cours de l'exercice considéré.

Dans certains cas, ils contiennent aussi les charges (électricité - force motrice, eau, sous-traitance, transport...) nécessaires à la fabrication ou à la transformation des produits.

Les subventions

Les interventions accordées par le S.B.F.P.H. aux entreprises de travail adapté sont exclusivement les interventions dans la rémunération et les charges sociales (des travailleurs et du personnel d'encadrement) ².

Les allocations de chômage de l'O.N.E.M.

Les autres recettes d'exploitation

Les recettes provenant d'autres sources que la production et les subventions du Service bruxellois et de l'O.N.E.M. sont classées en 2 groupes :

- *Les recettes proprement dites :*

Il s'agit principalement d'interventions octroyées à certaines entreprises de travail adapté dans le cadre de leurs frais de gestion et de fonctionnement par les communes, les C.P.A.S., etc.

² Rappel : Les subventions d'investissement n'influencent pas le compte d'exploitation. Il s'agit en effet d'un compte bilantaire figurant comme tel au passif du bilan de l'entreprise. Elles ne sont pas visées par la présente analyse.

- *Les produits financiers* (ces ressources proviennent principalement des immobilisations financières, des créances autres que commerciales, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles).

3.2. Les DEPENSES comprennent :

- les frais de gestion ;
- les amortissements ;
- les frais de fonctionnement ;
- les dépenses salariales.

Les frais de gestion

Ils sont constitués des dépenses effectuées, au cours d'un exercice, pour la rémunération du personnel d'encadrement ainsi que du personnel médico-social et administratif de l'entreprise. Ils ne reprennent plus les frais éventuels consentis pour rétribuer les services d'un secrétariat social.

L'établissement d'une corrélation entre le montant de la production et le coût des frais de gestion est un des paramètres permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.

A noter aussi que des recettes propres et des frais de gestion largement en dessous des moyennes traduisent souvent l'absence ou l'insuffisance d'un personnel d'encadrement apte à faire progresser l'entreprise de travail adapté dans la voie de la spécialisation des activités, l'adaptation aux nouvelles techniques ou encore la recherche de nouveaux marchés plus rentables.

Les amortissements

C'est la constatation de la dépréciation de la valeur des biens d'exploitation (immeubles, matériel, mobilier et autres).

Les frais de fonctionnement proprement dits

Ce sont les frais financiers, administratifs, de chauffage, d'électricité, d'assurances diverses et de loyer et les frais généraux divers.

Les dépenses salariales

Ce poste de frais comprend les salaires des ouvriers mais aussi la cotisation de sécurité sociale et les charges patronales diverses ³.

³ Les dépenses consenties sont couvertes **en partie** par les interventions du Service bruxellois.

L'évolution des salaires est notamment liée à :

- l'indice des prix à la consommation
- la convention collective de travail n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée par les conventions collectives de travail n°s 43 bis du 16 mai 1989, 43 ter du 19 décembre 1989, 43 quater du 26 mars 1991, 43 quinquies du 13 juillet 1993, 43 sexies du 5 octobre 1993, 43 septies du 2 juillet 1996, 43 octies du 23 novembre 1998, 43 nonies du 30 mars 2007 et 43 decies du 20 décembre 2007.

3.3. Les RESULTATS comprennent :

- le résultat d'exploitation (ou résultat net) ;
- le résultat final.

Le résultat d'exploitation ou résultat net

Le résultat net découle de la différence entre *les recettes d'exploitation* et *les charges d'exploitation* inhérentes au fonctionnement de l'entreprise de travail adapté.

Les recettes d'exploitation comprennent l'ensemble des recettes à l'exception des produits financiers. Les recettes d'exploitation sont donc constituées de la valeur ajoutée, des interventions (S.B.F.P.H. + O.N.E.M.) et des autres recettes d'exploitation.

Les charges d'exploitation (ou dépenses d'exploitation) sont composées des appointements, salaires et charges sociales du personnel ainsi que des frais de fonctionnement indispensables aux activités développées par l'entreprise de travail adapté.

Le résultat final

Le résultat final est obtenu en ajoutant au *résultat net (ou résultat d'exploitation)*, le *résultat exceptionnel*.

Le résultat exceptionnel est la différence entre les recettes et les dépenses exceptionnelles. Tant les produits que les charges exceptionnels ont en commun le caractère imprévu ou inhabituel dans l'activité de l'entreprise de travail adapté.

Les produits exceptionnels peuvent concerner les dons, les produits de tombolas ou de fêtes philanthropiques ainsi que les subventions qui n'ont pas de rapport avec l'exploitation, mais également des opérations de gestion (par exemple le recouvrement inattendu d'une créance sortie des comptes) ou des opérations en capital (par exemple le produit de la vente d'un actif : une filiale, une usine, des machines de production...). De même, les charges exceptionnelles peuvent concerner des opérations de gestion (par exemple des coûts de restructuration) ou des opérations en capital (par exemple la valeur résiduelle, compte tenu des amortissements accumulés, des actifs vendus).

4. LES DONNEES COMPTABLES

4.1. Recettes, dépenses et résultats

Tableau 7. **Recettes, dépenses et résultats des ETA**

	2006	2007
Nombre de travailleurs handicapés	1512	1536
Nombre d'ETA	13	13
RECETTES TOTALES	50.404.851,08	52.000.888,77
DEPENSES TOTALES	50.773.001,72	52.488.677,94
RESULTAT D'EXPLOITATION ou Résultat net (hors résultat exceptionnel)	-368.150,64	-487.789,17
Résultat exceptionnel	1.552.067,00	-143.101,36
RESULTAT FINAL (avec le résultat exceptionnel)	1.183.916,36	-630.890,53

Commentaires :

Les recettes sont en progression, mais les dépenses également.

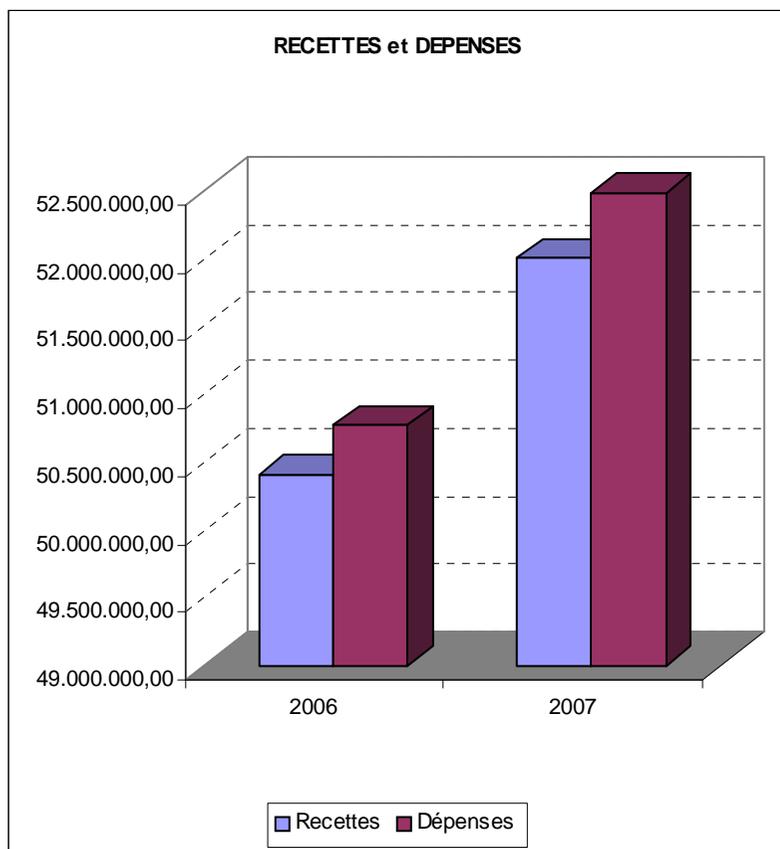
Tableau 8. **Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente**

	2006	2007
% augmentation des recettes (par rapport à l'année précédente)	105,37%	103,17%
% augmentation des dépenses (par rapport à l'année précédente)	108,94%	103,38%

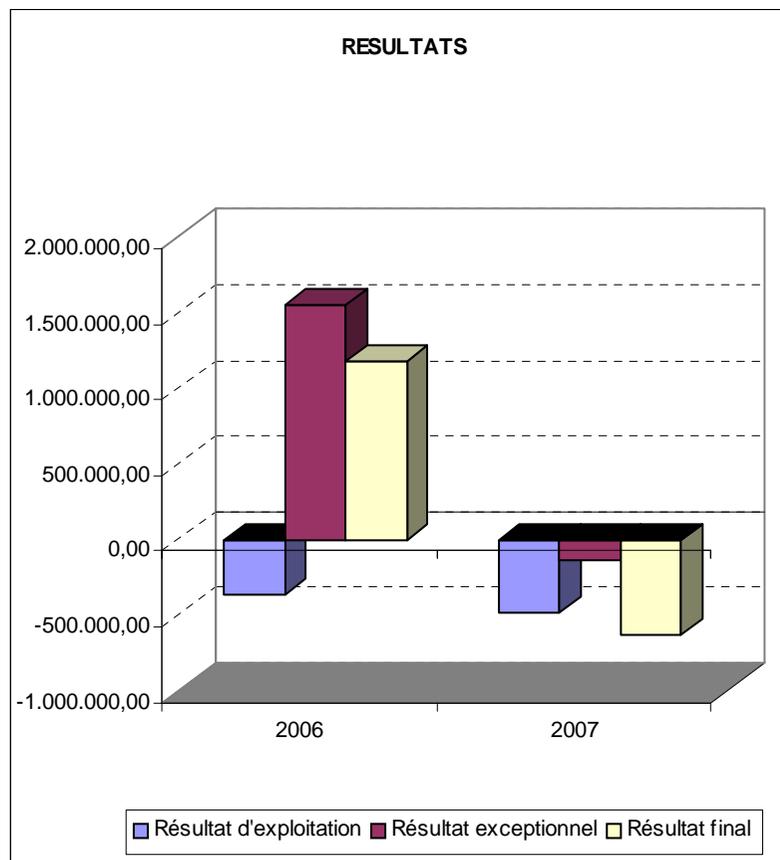
Commentaires :

L'augmentation des recettes et des dépenses sont presque équivalente en 2007.

Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA



Graphique 4. Résultats des ETA



Commentaires :

En 2007, tous les résultats sont négatifs.

4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA

Tableau 9. Détails des recettes et dépenses

RECETTES

	2006	2007
Valeur ajoutée	22.400.846,10	23.677.233,51
SBFPH	21.007.430,01	22.338.589,48
ONEM	253.134,12	296.915,00
Autres recettes	5.032.294,04	4.960.757,04
Produits financiers	1.711.146,81	727.393,74
TOTAL	50.404.851,08	52.000.888,77

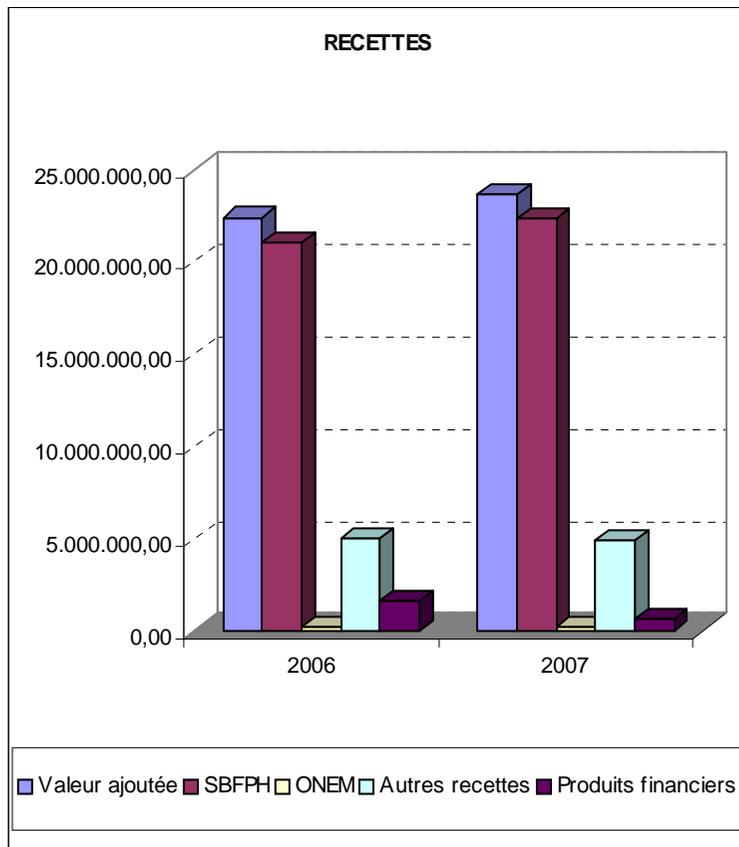
DEPENSES

	2006	2007
Frais de gestion	13.784.374,74	14.078.811,39
Salaires et charges sociales	25.936.554,27	25.967.167,68
Amortissements	2.630.833,60	2.761.303,10
Frais de fonctionnement	8.421.239,05	9.681.395,77
TOTAL	50.773.001,66	52.488.677,94

Commentaires :

Par rapport à 2006, les recettes totales augmentent malgré la baisse des « autres recettes » et des « produits financiers » ; les dépenses augmentent quelque soit le type de dépense.

Graphique 5. Détails des recettes



Graphique 6. Détails des dépenses

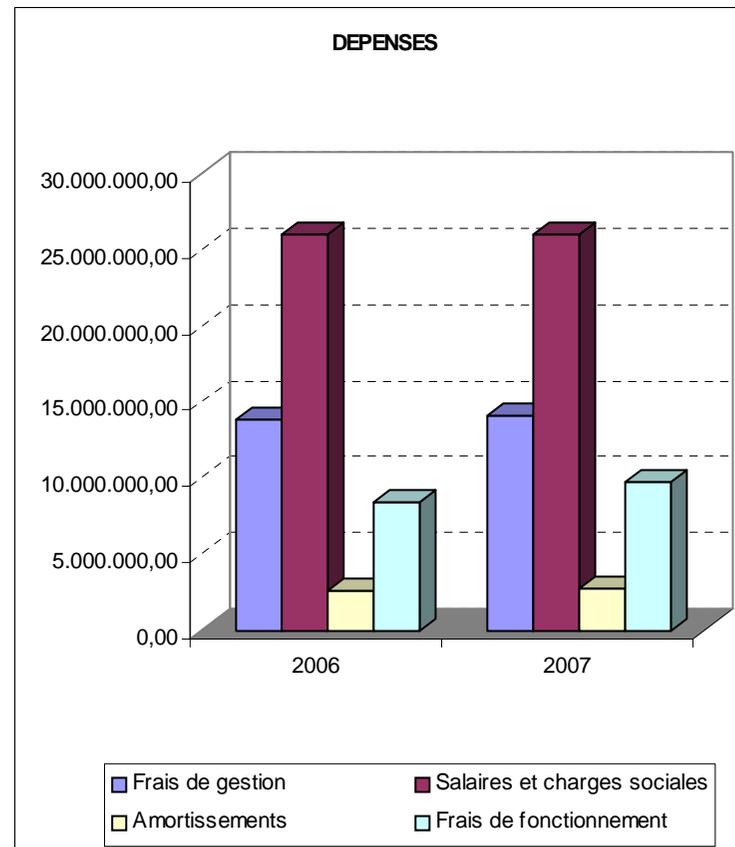


Tableau 10. **Détails des recettes et dépenses : en pourcentages**

RECETTES

	2006	2007
Valeur ajoutée	44,44%	45,53%
SBFPH	41,68%	42,96%
ONEM	0,50%	0,57%
Autres recettes	9,98%	9,54%
Produits financiers	3,39%	1,40%
Total	100,00%	100,00%

DEPENSES

	2006	2007
Frais de gestion	27,15%	26,82%
Salaires et charges sociales	51,08%	49,47%
Amortissements	5,18%	5,26%
Frais de fonctionnement	16,59%	18,44%
Total	100,00%	100,00%

4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée

Rappel : la *valeur ajoutée* correspond au *chiffre d'affaires* dont on déduit les *frais directs*

Tableau 11. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée**

	2006	2007
Chiffre d'affaires	29.286.678,52	29.298.334,88
Frais directs	6.885.832,42	5.621.101,37
Valeur ajoutée	22.400.846,10	23.677.233,51

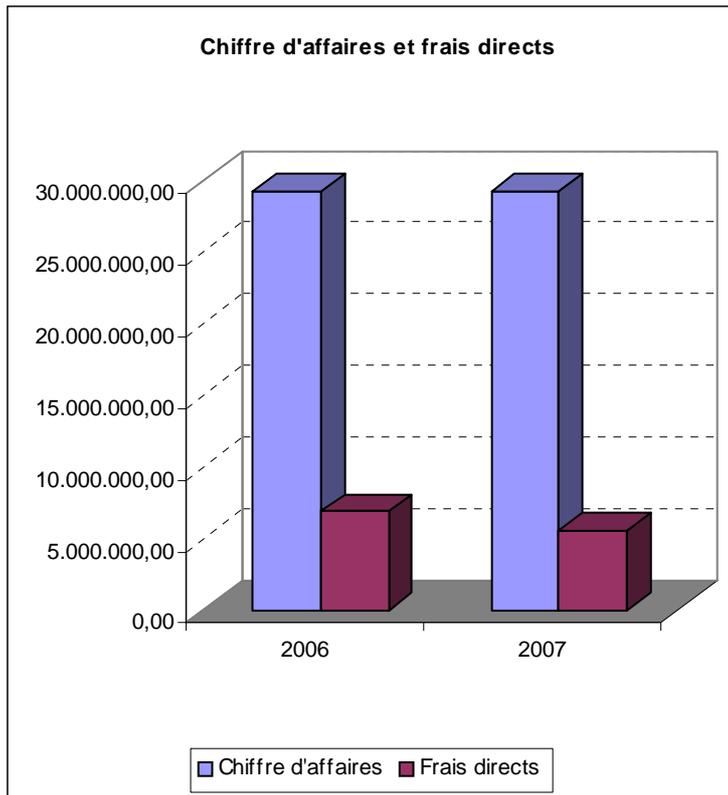
Tableau 12. **Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages**

	2006	2007
Chiffre d'affaires	100,00%	100,00%
Frais directs	23,51%	19,19%
Valeur ajoutée	76,49%	80,81%

Commentaires :

Le chiffre d'affaires augmente peu par rapport à 2006, mais les frais directs ont fortement diminués ; le pourcentage de la valeur ajoutée est plus élevé qu'en 2006.

Graphique 7. Chiffre d'affaires et frais directs



4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés

	2006	2007
Heures de production des travailleurs handicapés (heures prestées et assimilées)	2.215.520,50	2.198.371,22
RECETTES		
Valeur ajoutée (production - frais directs)	10,11	10,77
Production (Chiffre d'affaires)	13,22	13,33
Frais directs (-)	3,11	2,56
Subventions	9,60	10,30
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	9,48	10,16
Allocations de chômage (ONEM)	0,11	0,14
Autres recettes d'exploitation	3,04	2,59
Autres recettes proprement dites	2,27	2,26
Produits financiers	0,77	0,33
TOTAL RECETTES (1)	22,75	23,65
DEPENSES		
Frais de gestion	6,22	6,40
Amortissements	1,19	1,26
Frais de fonctionnement	3,80	4,40
Dépenses salariales	11,71	11,81
TOTAL DEPENSES (2)	22,92	23,88
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	-0,17	-0,22
Résultat exceptionnel	0,70	-0,07
RESULTAT FINAL	0,53	-0,29

Remarque :

Les heures de production comptabilisées ne concernent que les travailleurs handicapés (sans les heures du personnel valide de production ni les heures du personnel d'encadrement).

Par « heures prestées et assimilées », il faut entendre toutes les heures subventionnables : heures prestées, jours fériés, maladies (à 100%, 85% et 25%) et les accidents de travail ; les heures de vacances des ouvriers ne sont pas incluses.

Commentaires :

En 2007, la moyenne en € de chacun des postes augmente, excepté les « frais directs », « autres recettes d'exploitation » et les résultats.

Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2006	2007
Chiffre d'affaires (en €/heure)	13,22	13,33
Subventions (en €/heure)	9,60	10,30
Valeur ajoutée (en €/heure)	10,11	10,77

Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure

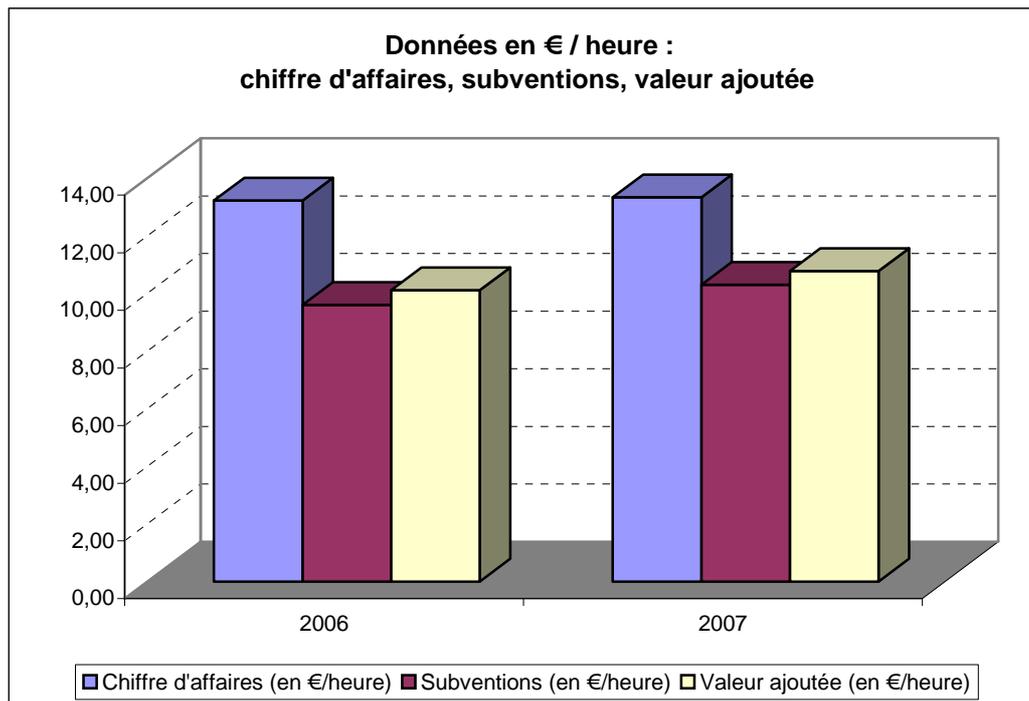


Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs

	2007
Heures de production de tous les travailleurs (heures prestées et assimilées)	2.854.581,80
RECETTES	
Valeur ajoutée (production - frais directs)	8,29
Production (Chiffre d'affaires)	10,26
Frais directs (-)	1,97
Subventions	7,93
Interventions du SBFPH (dans les rémunérations et charges sociales)	7,83
Allocations de chômage (ONEM)	0,10
Autres recettes d'exploitation	1,99
Autres recettes proprement dites	1,74
Produits financiers	0,25
TOTAL RECETTES (1)	18,22
DEPENSES	
Frais de gestion	4,93
Amortissements	9,10
Frais de fonctionnement	0,97
Dépenses salariales	3,39
TOTAL DEPENSES (2)	18,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)-(2)	-0,17
Résultat exceptionnel	-0,05
RESULTAT FINAL	-0,22

Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)

	2007
Chiffre d'affaires (en €/heure)	10,26
Subventions (en €/heure)	7,93
Valeur ajoutée (en €/heure)	8,29

5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE

Tableau 17. **Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**

	quota (global théorique)	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Total de jours de chômage	moyenne jours par unité quota global	plus de 200 jours pour l'année	zéro jour
2006	1450	3.463	1.565	1.064	757	6.849	4,72	6 ETA	3 ETA
2007	1450	4549	2583	560	737	8.429	5,81	6 ETA	5 ETA

Graphique 9. **Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés**

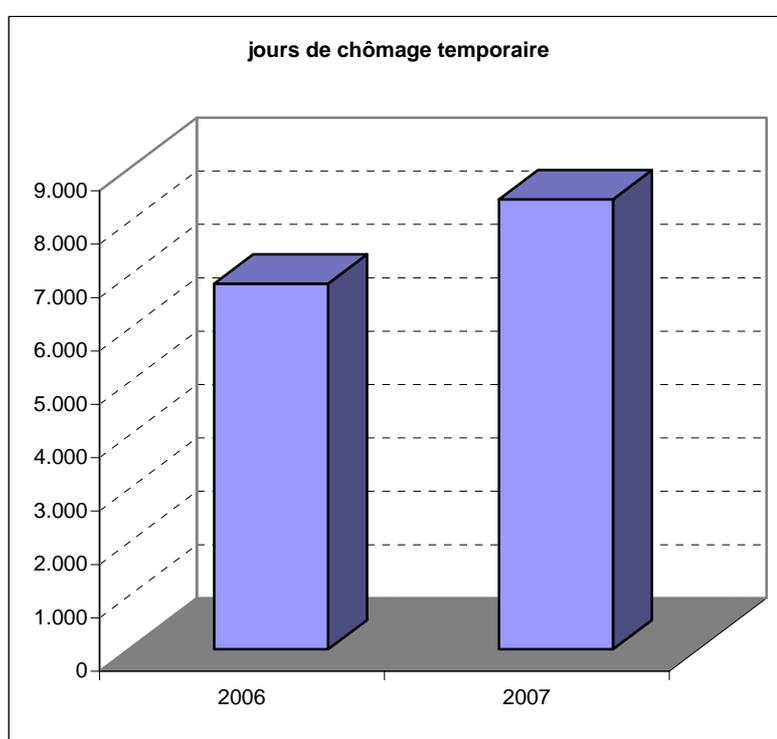


Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)

	2006	2007
jours de chômage	6.849	8.429
jours prestés et assimilés	291.516	289.259
% de chômage	2,35%	2,91%

Remarque : pour le calcul des jours prestés et assimilés, le total des heures (2.198.371 en 2007) a été divisé par 7,60 heures.

Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)

2006	2007
83,77%	83,12 %

Le nombre d'heures totales théoriques qui peuvent être prestées sur une année par l'ensemble des travailleurs handicapés est de 2.644.800 heures. Pour obtenir ce total on considère le quota global annuel de 1.450 unités multiplié par 1.824 heures (sur base des 52 semaines annuelles moins 4 semaines pour les vacances).

6. CONCLUSIONS

Les constatations dégagées par l'analyse des comptes d'exploitation des entreprises de travail adapté (ETA), pour les années 2006 et 2007, sont présentées ci-après, accompagnées de commentaires éventuels. Ces commentaires sont de simples pistes de réflexion et ne constituent pas nécessairement une explication causale.

6.1. Les capacités professionnelles

La proportion de travailleurs de capacité D, E et F reste stable (-0,13 %) par rapport aux travailleurs de capacité A, B et C.

La proportion de travailleurs de capacité F diminue légèrement (-0,54 %) au profit des travailleurs de capacité D.

Le pourcentage de travailleurs E et F est de 33,72 % en 2007 ; bien au-delà des 20 % minimums imposés par la réglementation.

6.2. Les codes barèmes

Les travailleurs rémunérés sur base des barèmes inférieurs (22 à 24) sont en baisse (-0,87 %) en faveur des barèmes plus élevés (13 à 21).

6.3. Les recettes, dépenses et résultats

6.3.1. Recettes et dépenses totales

Par rapport à 2006, les recettes sont en progression, mais les dépenses également. Cependant, l'augmentation des dépenses n'est que de 0,21 % supérieur à l'augmentation des recettes (alors qu'en 2006, ce pourcentage était de 3,57 %).

6.3.2. Détails des recettes et dépenses

Par rapport à 2006, les recettes totales augmentent malgré la baisse des « autres recettes » et des « produits financiers » ; les dépenses augmentent quelque soit le type de dépense.

6.3.3. Chiffre d'affaires, frais direct et valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires augmente peu par rapport à 2006, mais les frais directs ont fortement diminués ; le pourcentage de la valeur ajoutée est plus élevé qu'en 2006.

6.3.4. Résultats

En 2007, tous les résultats (d'exploitation, exceptionnel, final) sont négatifs.

6.4. Le chômage temporaire

Le chômage temporaire est passé de 2,35 % à 2,91 % en 2007.

BILAN SOCIAL

Vous trouverez en annexe, le bilan social global (c'est à dire pour l'ensemble des 13 ETA) pour les années 2006 et 2007. Le bilan social constitue le deuxième document (en plus des comptes annuels) que les ETA doivent communiquer à la Banque national de Belgique (BNB). Il a donc sa place dans ce fascicule.

Ces données d'ensemble sont à prendre avec réserve. En effet, toutes les entreprises ne remplissent pas le document de façon complète. Par exemple, certaines ne procèdent pas à la ventilation des mouvements du personnel : par type de contrat, de niveau d'études, etc.

Les montants doivent être affichés en millier d'euros, or certaines entreprises les mentionnent en euros pour les frais de formation mais en milliers pour les frais de personnel.

En comparant les frais de personnel mentionnés dans le bilan social avec les montants repris dans les comptes de certaines entreprises, on constate des différences parfois significatives.

En outre, des bilans sociaux présentés ici, ont été retirés la 4^{ème} colonne (codes 100 à 103) portant sur l'exercice précédent car les montants ne correspondent pas à ceux mentionnés dans le bilan social précédent.

Malgré ces réserves, les données ainsi présentées pour l'ensemble du secteur, sont utilisables. Cependant, l'administration estime que ces documents devraient être complétés de façon plus précise par toutes les ETA afin de fournir un outil vraiment fiable.

BILAN SOCIAL**2006****GLOBAL (pour les 13 ETA)****I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL****1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs

Nombre effectif d'heures prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	
100	1.551	320	1.789	ETP
101	2.086.390	331.704	2.418.094	T
102	32.530.000 €	4.448.000 €	38.706.000 €	T
103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	363.120 €	T

2. A la date de clôture de l'exercice**a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****b. Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe

Hommes

Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1.581	309	1.812,6
110	1.350	287	1.565
111	18	9	26,3
112	4	0	4
113	1	0	1
120	1.068	157	1.186,2
121	513	152	626,3
130	6	1	6,1
134	269	40	294,2
132	1.306	268	1.513,3
133	0	0	0

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre effectif d'heures prestées
 Frais pour l'association

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150	1,77	0
151	3.529	0
152	62.616 €	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire
 secondaire
 supérieur non universitaire
 universitaire
 Femmes : primaire
 secondaire
 supérieur non universitaire
 universitaire

codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	346	24	364,5
210	141	1	141,6
211	87	14	99,4
212	7	0	7
213	3	0	3
220	19	0	19
221	122	6	126,7
222	29	0	29
223	3	0	3
230	0	0	0
231	51	9	59,3
232	13	0	13
233	0	0	0

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

305

254	34	276,6
-----	----	-------

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

310

96	19	110
----	----	-----

Contrat à durée déterminée

311

83	3	85,2
----	---	------

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

312

7	0	7
---	---	---

Contrat de remplacement

313

3	0	3
---	---	---

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire

320

20	0	20
----	---	----

secondaire

321

104	11	113,1
-----	----	-------

supérieur non universitaire

322

17	0	17
----	---	----

universitaire

323

1	1	1,5
---	---	-----

Femmes : primaire

330

0	1	1
---	---	---

secondaire

331

36	8	42,1
----	---	------

supérieur non universitaire

332

10	0	10
----	---	----

universitaire

333

0	0	0
---	---	---

d. Par motif de fin de contrat

Pension

340

1	1	2
---	---	---

Prépension

341

3	5	6,9
---	---	-----

Licenciement

342

55	10	62,7
----	----	------

Autre motif

343

172	11	179
-----	----	-----

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps,
à prester des services au profit de l'association comme indépendants

350

0	0	0
---	---	---

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE (au cours de l'exercice) DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier

(Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant)

1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)

1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps

1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle

1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)

1.5. Maribel social

1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale

1.7. Programmes de transition professionnelle

1.8. Emplois services

1.9. Convention emploi-formation

1.10. Contrat d'apprentissage

1.11. Convention de premier emploi

2. Autres mesures

2.1. Stage des jeunes

2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée

2.3. Prépension conventionnelle

2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurités sociale des travailleurs à bas salaires

codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414	10	9,4	23.000 €
411	5	5	38.000 €
412	52	50,7	110.000 €
413	5	1	0 €
415	1.203	1.113	1.463.000 €
416	1.964	1.896,5	4.096.000 €
417	7	7	9.000 €
418	0	0	0 €
503	0	0	0 €
504	0	0	0 €
419	3	2,6	2.000 €
502	0	0	
505	0	0	
506	2	1	
507	1.804	1.745,1	
550	1.996	1.928	
560	1.798	1.742,2	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

- total pour l'exercice

- total pour l'exercice précédent

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes	codes
1. Nombre de travailleurs concernés	49	13	5811
2. Nombre d'heures de formation suivies	945	510,1	5812
3. Coût pour l'association	14.000 €	6.000 €	5813

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES

(en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs)

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

	Hommes	Femmes	codes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	0	0	5814
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	0	0	5815
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	0	0	5816

BILAN SOCIAL**2007****GLOBAL (pour les 13 ETA)****I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES****A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL****1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs

Nombre effectif d'heures prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	
100	1.564	315	1.817	ETP
101	2.172.693	323.713	2.492.162	T
102	33.301.341 €	4.897.883 €	38.942.485 €	T
103	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	491.644 €	T

2. A la date de clôture de l'exercice**a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****b. Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe

Hommes

Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1.583	297	1.824,2
110	1.557	291	1707,6
111	19	6	23,6
112	2	0	2
113	5	0	5
120	1.070	152	1.190,7
121	513	145	633,5
130	13	2	12,6
134	244	50	277,8
132	1.326	245	1.534,0
133	0	0	0

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre effectif d'heures prestées
 Frais pour l'association

	1. Personnel interiminaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association
150	6	0
151	9.087	0
152	180.304	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire
 secondaire
 supérieur non universitaire
 universitaire
 Femmes : primaire
 secondaire
 supérieur non universitaire
 universitaire

codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	218	14	229,2
210	129	3	130,5
211	55	10	64,2
212	12	0	12
213	7	0	7
220	18	0	18
221	85	6	89,7
222	28	0	28
223	1	0	1
230	3	0	3
231	52	7	58
232	12	0	12
233	2	0	2

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

305

216	28	233,7
-----	----	-------

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

310

134	17	144,3
-----	----	-------

Contrat à durée déterminée

311

49	3	51,8
----	---	------

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

312

13	0	13
----	---	----

Contrat de remplacement

313

5	0	5
---	---	---

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes : primaire

320

15	0	15
----	---	----

secondaire

321

94	8	97,9
----	---	------

supérieur non universitaire

322

28	0	28
----	---	----

universitaire

323

2	0	2
---	---	---

Femmes : primaire

330

14	0	14
----	---	----

secondaire

331

43	11	51,9
----	----	------

supérieur non universitaire

332

5	0	5
---	---	---

universitaire

333

0	0	0
---	---	---

d. Par motif de fin de contrat

Pension

340

1	5	3,4
---	---	-----

Prépension

341

6	3	8,3
---	---	-----

Licenciement

342

56	3	57,9
----	---	------

Autre motif

343

148	10	154,7
-----	----	-------

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps,
à prester des services au profit de l'association comme indépendants

350

0	0	0
---	---	---

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE (au cours de l'exercice) DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

1. Mesures comportant un avantage financier

(Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant)

1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)

1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps

1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle

1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)

1.5. Maribel social

1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale

1.7. Programmes de transition professionnelle

1.8. Emplois services

1.9. Convention emploi-formation

1.10. Contrat d'apprentissage

1.11. Convention de premier emploi

2. Autres mesures

2.1. Stage des jeunes

2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée

2.3. Prépension conventionnelle

2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurités sociale des travailleurs à bas salaires

codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414	24	24	56.716 €
411	6	6	73.000 €
412	52	52	128.000 €
413	6	6	0 €
415	625	556	671.000 €
416	1.905	1.857,3	4.633.623 €
417	4	4	18.385 €
418	0	0	0 €
503	0	0	0 €
504	0	0	0 €
419	5	5	2.850 €
502	0	0	
505	0	0	
506	0	0	
507	1.719	1.679,6	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi

- total pour l'exercice

550 1.931 1.883

- total pour l'exercice précédent

560 1.737 1.695,7

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés
2. Nombre d'heures de formation suivies
3. Coût pour l'association

	Hommes	Femmes	codes
5801	53	37	5811
5802	1259	864	5812
5803	38.032 €	20.561 €	5813

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES

(en vertu de la loi du 5 septembre 2001 visant à améliorer le taux d'emploi des travailleurs)

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités

	Hommes	Femmes	codes
5804	0	0	5814
5805	0	0	5815
5806	0	0	5816

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. LA NATURE DES ACTIVITES EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE... 4	
2. TYPE DE POPULATION..... 5	
2.1. Les capacités professionnelles	5
<i>Tableau 1. Les capacités professionnelles : les unités</i>	<i>5</i>
<i>Tableau 2. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	<i>5</i>
<i>Graphique 1. Les capacités professionnelles : les pourcentages</i>	<i>6</i>
2.2. Les fonctions et barèmes.....	8
2.2.1. Les capacités professionnelles et les codes barèmes	8
<i>Tableau 3. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2006).....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 4. Les capacités professionnelles et les codes barèmes (2007).....</i>	<i>8</i>
2.2.2. Les codes barèmes	9
<i>Tableau 5. Les codes barèmes : les unités.....</i>	<i>9</i>
<i>Tableau 6. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>9</i>
<i>Graphique 2. Les codes barèmes : les pourcentages.....</i>	<i>10</i>
3. DEFINITIONS DES DONNEES COMPTABLES UTILISEES..... 11	
3.1. Les RECETTES comprennent :	11
La valeur ajoutée.....	11
Les subventions.....	11
Les autres recettes d'exploitation	11
3.2. Les DEPENSES comprennent :	12
Les frais de gestion	12
Les amortissements.....	12
Les frais de fonctionnement proprement dits	12
Les dépenses salariales	12
3.3. Les RESULTATS comprennent :	13
Le résultat d'exploitation ou résultat net	13
Le résultat final	13
4. LES DONNEES COMPTABLES..... 14	
4.1. Recettes, dépenses et résultats	14
<i>Tableau 7. Recettes, dépenses et résultats des ETA</i>	<i>14</i>

<i>Tableau 8. Augmentation en pourcentage des recettes et dépenses par rapport à l'année précédente</i>	14
<i>Graphique 3. Recettes et dépenses des ETA</i> <i>Graphique 4. Résultats des ETA</i>	15
4.2. Détails des recettes et dépenses des ETA	16
<i>Tableau 9. Détails des recettes et dépenses</i>	16
<i>Graphique 5. Détails des recettes</i> <i>Graphique 6. Détails des dépenses</i>	17
<i>Tableau 10. Détails des recettes et dépenses : en pourcentages</i>	18
4.3. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée	18
<i>Tableau 11. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée</i>	18
<i>Tableau 12. Chiffre d'affaires, frais directs et valeur ajoutée : pourcentages</i>	18
<i>Graphique 7. Chiffre d'affaires et frais directs</i>	19
4.4. Moyenne en € par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés	20
<i>Tableau 13. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par les travailleurs handicapés</i>	20
<i>Tableau 14. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i>	21
<i>Graphique 8. Chiffre d'affaires, subventions et valeur ajoutée : en € par heure</i>	21
<i>Tableau 15. Moyenne en € des différents postes de recettes et de dépenses des ETA par heure de travail prestée par l'ensemble des travailleurs</i>	22
<i>Tableau 16. Comparaison en € par heure, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de subventions (SBFPH + ONEM)</i>	22
5. LE CHOMAGE TEMPORAIRE	23
<i>Tableau 17. Relevé des jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i> .	23
<i>Graphique 9. Jours de chômage temporaires des travailleurs handicapés</i>	23
<i>Tableau 18. Pourcentage de jours de chômage par rapport aux jours prestés et assimilés (pour les travailleurs handicapés)</i>	24
<i>Tableau 19. Taux de prestations (pour les heures subventionnables)</i>	24
6. CONCLUSIONS	25
6.1. Les capacités professionnelles	25
6.2. Les codes barèmes	25
6.3. Les recettes, dépenses et résultats.....	25
6.4. Le chômage temporaire	25
BILAN SOCIAL	26
<i>BILAN SOCIAL 2006</i>	27
<i>BILAN SOCIAL 2007</i>	32
Table des matières	37

